

*Recours au Règlement—M. Gustafson*

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Mme le Président:** Plaît-il à la Chambre que les autres questions restent au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

M. GUSTAFSON—LE DÉPÔT DU RAPPORT GILSON

**M. Len Gustafson (Assiniboia):** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je viens de demander aux pages un exemplaire du rapport Gilson déposé par le gouvernement, rapport qui est crucial pour les agriculteurs de ma région. On m'a répondu qu'on ne pouvait pas m'en donner un exemplaire maintenant. C'est très important pour moi parce que je dois en rendre compte à ma circonscription qui est celle où il se produit le plus de blé au Canada. Le ministre traite de la question qui pourrait avoir le plus de répercussions sur l'avenir des agriculteurs de ma circonscription. Je fais appel au Règlement pour savoir quand cette documentation sera mise à la disposition des députés.

**Mme le Président:** Nous avons l'exemplaire qui a été déposé. Les pages ont raison, et le greffier le confirme, nous n'avons pas d'autres textes à distribuer. Je tiens à assurer au député que dès que les documents seront disponibles, j'en ferai parvenir des exemplaires à tous les députés le plus tôt possible. Je ne peux rien faire avant d'avoir les documents.

● (1530)

**M. Gustafson:** Va-t-on l'avoir aujourd'hui, madame le Président?

**Mme le Président:** Je ne saurais le dire. Dès que je l'obtiendrai, je le ferai distribuer. Seul le ministre pourrait répondre à la question du député.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, je pose la question de privilège. Je pense que les documents déposés devraient être mis immédiatement à la disposition des députés. Or, on leur refuse des renseignements qui ont été déposés à la Chambre et qui sont probablement communiqués à la presse. Les journalistes peuvent en prendre connaissance mais pas les députés. C'est une atteinte à nos privilèges.

Je m'étonne que le ministre des Transports (M. Pepin) ou le ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ose déposer des documents qui ne sont pas accessibles sur-le-champ aux députés. Tous les députés devraient s'insurger contre un tel affront au Parlement, surtout à cette ultime étape de la session.

**Mme le Président:** Il n'y a rien d'extraordinaire dans ce qui se passe aujourd'hui. Le ministre a déposé un exemplaire du document et n'importe quel député peut venir le consulter sur le bureau. Il est donc à leur disposition. Dès que j'en aurai des

exemplaires je les ferai distribuer, mais le document est là et peut être consulté.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président . . .

**Mme le Président:** A l'ordre je vous prie. On vient de nous dire que les exemplaires étaient en chemin, ce qui devrait satisfaire le député.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, tout à l'heure, quelques-uns de mes collègues ont demandé au greffier à voir le document, mais il n'y avait aucun exemplaire sur le bureau à ce moment-là. Cela remonte à une vingtaine de minutes; pendant ce temps-là les députés n'ont donc pu consulter un document qui avait été déposé à la Chambre. Voilà pourquoi j'estime que ma question de privilège est fondée.

**Mme le Président:** Je pourrais demander au greffier où se trouvait le document que les députés devaient pouvoir consulter.

Le greffier me dit que le document a été envoyé aux *Journaux* pour y être enregistré, comme cela se fait avec tous les documents qui sont déposés, mais qu'il nous est revenu ensuite immédiatement pour que les députés puissent en prendre connaissance. Je crois maintenant que la question est résolue, car nous en avons d'autres exemplaires que je remettrai volontiers aux députés.

**M. Deans:** Madame le Président, je me demande s'il n'y aurait pas lieu pendant l'ajournement d'été d'exiger que les documents soient déposés en trois exemplaires sur le bureau pour que les députés puissent en prendre connaissance au cas où il faudrait en faire des photocopies ou les envoyer aux *Journaux*.

**Mme le Président:** Je ne m'y oppose pas du tout, mais le Règlement exige que les ministres ne déposent qu'un seul exemplaire. Je ne peux les forcer à en déposer plus. Si les députés veulent que dorénavant on m'en laisse plus d'un exemplaire, j'en serais fort aise, mais le Règlement a été observé.

\* \* \*

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

**M. Hal Herbert (Vaudreuil):** Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des motions portant production de documents nos 53, 55 et 74, et de les reporter à l'ordre du jour?

[Texte]

COPIE DE TOUTES LES ENQUÊTES SOCIALES SUBVENTIONNÉES  
PAR LE SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT

Motion n° 53—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les enquêtes sociales subventionnées par le secrétariat d'État au cours des cinq dernières années et dans lesquelles on demande ce que les «non-lecteurs» aimeraient trouver dans leurs journaux régionaux.